

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant de passer à l'ordre du jour, je devrais, je pense, donner la parole au député de Battleford-Kindersley.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LES ACHATS D'EAU LOURDE ET LA FERMETURE OU LE RALENTISSEMENT DES CENTRALES NUCLÉAIRES—L'ATTITUDE DE GOUVERNEMENT CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Quelle mesure le gouvernement prend-il pour obtenir de l'eau lourde et prévenir la fermeture de la centrale nucléaire de Douglas Point, ou le ralentissement d'une plus grande expansion de la centrale nucléaire de Pickering? Le ministre voudrait-il aussi répondre à ma question de l'autre jour concernant la responsabilité nucléaire?

L'hon Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur. Le président de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, a songé à acheter des quantités additionnelles d'eau lourde de sources étrangères et il a assez bien réussi. La demande d'eau lourde au Canada dépasse actuellement les offres disponibles à cause de l'échec de l'usine de Glace Bay. Un problème se pose donc dans ce secteur. Je crois pouvoir assurer le député que le programme de Pickering ne subira pas d'interruption. Ce système continuera son exploitation et prendra encore de l'expansion.

Quant à la question posée l'autre jour au sujet de la responsabilité nucléaire, tous les emplacements visés par cette loi au Canada font l'objet de relations entre le gouvernement canadien et des entrepreneurs particuliers ou des provinces. Le député a donc bien raison; la loi sur la responsabilité nucléaire ne s'applique pas. Des contrats entre le gouvernement du Canada et les participants visent la responsabilité des tiers.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Windsor-Walkerville veut-il avoir la parole pour invoquer le Règlement ou soulever la question de privilège?

* * *

LE COMITÉ DE LA CONSTITUTION

RECTIFICATION DU RAPPORT FINAL

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour faire une mise au point. Dans le rapport présenté hier par le comité spécial mixte de la constitution, il s'est glissé une petite omission, mais elle est importante. Je demande seulement que le texte soit rectifié.

M. Forrestall: Le député fait-il allusion à un rapport minoritaire?

M. MacGuigan: Non. Je remercie le député de Selkirk (M. Rowland) de m'avoir signalé la chose ce matin. Je

[L'hon. M. Pepin.]

veux parler du chapitre portant sur la région de la Capitale nationale. A la page 42 du rapport, ou à la page 109 des *Procès-Verbaux*, la première phrase se lit ainsi:

Le Comité recommande donc la création éventuelle d'un Conseil tripartite nommé conjointement par les gouvernements de l'Ontario et du Québec et par le gouvernement fédéral.

La phrase devrait se lire:

Donc, pour déterminer la nature de cette structure, le Comité recommande la création éventuelle d'un Conseil tripartite nommé conjointement par les gouvernements de l'Ontario et du Québec et par le gouvernement fédéral.

Les mots à ajouter sont: «pour déterminer la nature de cette structure».

• (1200)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'IMPÉRIE DU GOUVERNEMENT À ÉTABLIR DES ORGANISMES DE CONSULTATION AVEC LES PROVINCES ET LES MUNICIPALITÉS

[Français]

M. René Matte (Champlain) propose:

Que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas mis sur pied des organismes de consultation avec les provinces et les municipalités en vue d'une décentralisation des politiques monétaires et fiscales permettant à chacun des ordres de gouvernement d'assumer ses propres responsabilités d'une façon moins onéreuse pour les contribuables.

—Monsieur le président, il me fait plaisir de me faire le proposeur de la motion que vous venez de lire et qui a pour but de mettre en place certains mécanismes qui permettront la décentralisation des décisions en matières monétaire et fiscale, de même que l'accès coordonné des provinces et, par leur truchement, des municipalités, à la source du crédit national, pour le financement du capital public.

Il ne s'agit pas de propositions précisément créditistes, mais plutôt de mesures susceptibles de concrétiser certains vœux, certaines demandes, qui émanent tant des autorités provinciales que des représentants des municipalités.

C'est le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, qui a attaché le «grelot» lors des journées d'études tenues à Sainte-Agathe-des-Monts, en novembre 1971 et organisées par l'Institut canadien des affaires publiques.

Voici ce que relate à ce sujet le journal *Le Devoir* du 8 novembre 1971:

Participant samedi aux journées d'étude de l'Institut canadien des affaires publiques, M. Garneau a précisé que les mesures de contrôle du fédéral font qu'il s'écoule de longs délais avant que le Québec parvienne à mettre en application les politiques globales d'Ottawa.

De ce fonctionnement et des lenteurs qu'il déplore, M. Garneau rejette tout le blâme sur les hauts fonctionnaires du fédéral où, souligne-t-il, le provincial rencontre des réticences très fortes. «Il y a parfois un décalage de six mois. Cela prend trop de temps. On vit toujours à travers les dédales de l'administration fédérale».